

# LE PAYS DE RENNES ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

## PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE RENNES



**- Préambule -**

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de RENNES rassemble 67 communes regroupées comme suit :

- la Communauté d'agglomération de Rennes - Métropole (364 652 habitants) ;
- la Communauté de communes du Val d'Ille (15 280 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron (14 241 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays d'Aubigné (9 905 habitants) ;
- la Communauté de communes de Liffré (9 663 habitants).

Seules deux communes ne sont pas rattachées à un établissement public à fiscalité propre : LA BOUËXIÈRE et BOURGBARRÉ.

Sa population (419 559 habitants, + 12,5 % entre 1990 et 1999) se répartit entre :

- 1 commune principale : RENNES : 206 229 habitants
- 2 communes de + 10 000 habitants : CESSON-SÉVIGNÉ : 14 344 hab. et BRUZ : 13 207 hab.,
- 15 communes entre 5 000 et 10 000 habitants : ACIGNÉ, BETTON, CHANTEPIE, CHARTRES-DE-BRETAGNE, CHÂTEAUGIRON, LIFFRÉ, MELESSE, MORDELLES, NOYAL-CHÂTILLON/SEICHE, PACÉ, LE RHEU, SAINT-GRÉGOIRE, SAINT-JACQUES-DE-LANDE, THORIGNÉ-FOUILLARD et VERN/SEICHE,
- et 49 communes qui regroupent ensemble 21 % de la population.

La densité d'habitants du Pays de RENNES est la plus forte de Bretagne : 367 habitants / km<sup>2</sup>. Elle décroît à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération rennaise et devient inférieure à la moyenne régionale (107 habitants/km<sup>2</sup>) dans une vingtaine de communes situées dans la partie Nord du Pays.

Plusieurs entités territoriales peuvent être distinguées :

- les espaces urbains : RENNES et l'immédiate périphérie ;
- la couronne périurbaine où se mêlent espaces ruraux et espaces urbanisés : canton de BRUZ, canton de RENNES-NORD, canton de RENNES-SUD-EST, où les terres labourées sont prépondérantes dans l'espace agricole. Les surfaces en herbe y représentent environ un tiers de la surface agricole utilisée ;
- les cantons ruraux :
  - ♦ ceux où les terres labourées prédominent encore (cantons de CHÂTEAUGIRON, de MORDELLES),
  - ♦ ceux où l'on observe une quasi parité entre terres labourées et surfaces en herbe,
  - ♦ le canton de LIFFRÉ, fortement marqué par le massif forestier de Rennes - Liffré ; les espaces agricoles y sont principalement herbagers.

C'est le complexe forestier formé par les forêts de Rennes, de Liffré et du Chevré qui constitue l'élément majeur du patrimoine naturel. De nombreux autres bois, étangs, marais, situés dans les vallées et en bordure des rivières, sont disséminés sur tout le territoire.



## **1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

#### • **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de RENNES :

- 37 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 pour une surface globale de 2 340 ha, regroupant des étangs, bois et forêts, marais, landes, zones humides ... ;
- 5 ZNIEFF de type 2 pour une surface globale de 5 470 ha, constituées exclusivement d'ensembles forestiers : forêts de Rennes, de Liffré, de St-Aubin-du-Cormier, de Haute-Sève, ... ;
- 3 tourbières d'intérêt régional ;
- 7 sites géologiques remarquables (dont 4 carrières) ;
- 2 sites remarquables pour les mammifères (chauves-souris).

#### • **Les sites protégés**

On dénombre 6 sites classés au titre de la loi de 1930 (ensembles urbains, châteaux et manoirs avec leurs parcs ...) et 5 sites inscrits.

Le département d'Ille-et-Vilaine détient au titre des Espaces Naturels Sensibles 6 sites sur le Pays de Rennes (étang du Boulet - 150 ha, le Boël - 300 ha, Bois de Sœuvres - 79 ha, fours à chaux ...).

#### • **Les dispositifs de gestion**

Le Pays de RENNES accueille 2 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 :

- site « Forêt de Rennes, étang d'Oué, forêt de Haute-Sève » (1 400 ha) ;
- site « Etangs du Canal d'Ille et Rance » (120 ha).

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel de qualité, à l'image forte,

(+) la reconnaissance par les acteurs de cette qualité est réelle, ainsi qu'un consensus pour son maintien.

### → **OPPORTUNITÉS**

♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :

- par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
- ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



**2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage du droit des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (P.O.S. / P.L.U.) sur 60 communes. Pour 31 d'entre elles, le PLU est en révision.

L'élaboration d'un P.L.U. est en cours sur 4 communes. Pour 3 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

La Communauté d'Agglomération de Rennes dispose d'un Schéma Directeur, en révision.

• **La consommation d'espace**

Le nombre de logements a plus que doublé en 40 ans. La part du logement individuel sur le Pays s'établit à 44,6 %. Le nombre de résidences principales a augmenté de 25 % entre 1990 et 1999.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Dans 21 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



• **Patrimoine**

Sur le Pays de Rennes, on dénombre 45 Monuments Historiques classés, dont 9 édifices religieux, 32 édifices civils, et 4 calvaires.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Rennes s'inscrit au cœur du réseau routier régional ; rayonnent ainsi sur le territoire à partir de Rennes et de sa rocade,

- la RN 157, vers LAVAL et PARIS,
- la RN 137 Nord vers SAINT-MALO,
- la RN 137 Sud vers NANTES,
- la RN 12 vers SAINT-BRIEUC et BREST,
- la RN 24 vers VANNES et LORIENT,
- l'A 84 vers Fougères et CAEN.

A noter également :

- la desserte ferroviaire (TGV Atlantique PARIS - RENNES, lignes RENNES - SAINT-MALO, RENNES - CAEN, RENNES - REDON - NANTES, RENNES - CHATEAUBRIANT),
- la desserte aérienne, avec l'aéroport de RENNES - SAINT-JACQUES,
- le métro à RENNES et la complémentarité organisée avec les dessertes en bus au niveau de l'agglomération.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le territoire est couvert dans sa quasi totalité de documents d'urbanisme opposables,
- (-) le paysage de l'entrée de RENNES par la RN 157 est très dégradé,
- (-) certains paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Pour près de la moitié des communes, le PLU est en révision, ou en élaboration : la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constituera une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale : réhabilitation des paysages ruraux, poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage, amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



### 3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

#### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- Les prélèvements d'eau



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume prélevé m <sup>3</sup> /an	Nombre de bassins versants concernés	Volume prélevé m <sup>3</sup> /an
Alimentation en Eau Potable (2001)	1	10 547 600	8	3 632 400
Industriel (2001)	4	170 100	3	527 000
Irrigation* (2000)	8	136 200	6	78 000

\* Surface irriguée : 178,10 ha.

La qualité de l'eau distribuée, au regard des teneurs moyennes en nitrates, est contrastée :

- sur plus de la moitié du territoire, les teneurs moyennes en nitrates de l'eau distribuée sont inférieures à 25 mg/l,
- sur le reste du territoire, elles sont comprises entre 25 et 40 mg/l excepté un secteur où elles s'inscrivent entre 40 et 50 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP situés sur le territoire du Pays est le suivant :

- eaux de surface : pour 2 prises d'eau, la procédure est terminée ; elle reste à achever pour 1 prise d'eau,
- eaux souterraines : pour 9 captages, la procédure est terminée ; elle reste à achever pour 2 captages.

#### → FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la qualité de l'eau distribuée du point de vue des nitrates est satisfaisante sur plus de la moitié du territoire,
- (-) la qualité de l'eau distribuée du point de vue des nitrates est préoccupante sur le reste du Pays,
- (-) la pression foncière importante particulièrement sur les communes périphériques de Rennes,
- (+) la mise en place des périmètres de protection des captages est bien avancée.

#### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Poursuivre et achever la mise en place des périmètres de protection de captages AEP.
- ♦ Poursuivre les opérations de reconquête de la qualité de l'eau.



**4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Rennes 4 chaufferies au bois (à BOURGBARRÉ, RENNES et PARTHENAY-DE-BRETAGNE).

A noter également une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupérateur d'énergie.

Quatre « gros consommateurs » d'électricité sont dénombrés (3 à RENNES, 1 à CHARTRES-DE-BRETAGNE).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) le potentiel éolien n'est pas défini,
- (+) il existe un savoir-faire en matière de bois - énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
  - solaire,
  - éolien : élaborer un schéma d'implantation des parcs éoliens,
  - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





## 5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 45 communes sont soumises au risque inondation : bassins de la Vilaine, de l'Illet, de la Seiche, du Meu ; en réponse, 5 Plans de Prévention du Risque d'Inondation sont prescrits : Meu et Garun, Vilaine amont, Vilaine moyenne, Vilaine - Ille - Illet, Seiche et Ise ;
- 4 communes sont exposées au risque mouvement de terrain (anciennes mines sur le territoire) ;
- 11 communes sont soumises au risque feu de forêt.

- **Risques technologiques**

La situation est la suivante :

Nature du risque	Nombre de communes	Observation
Industriel	6	
Transport de matières dangereuses	46	Il s'agit des communes riveraines des axes routiers structurants
Barrage	1	
Rupture de digue.	7	

En outre, 7 établissements industriels sont soumis à la directive « SEVESO II » (stockage de GPL, d'hydrocarbures, de solvants, agropharmacie).

- **Autres risques**

Sur le Pays de Rennes, 5 établissements disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (-) le territoire est fortement exposé au risque inondation,
- (-) le territoire est fortement exposé au risque transport de matières dangereuses.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Achever les PPRI et traduire leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.



**6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

On recense sur le Pays de Rennes 7 établissements soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) dont 5 à RENNES et 2 à CHARTRES-DE-BRETAGNE.

- **Les sols**

- 4 sites dont les sols sont pollués sont recensés :
  - ♦ à BRUZ et PONT-PÉAN (ancienne mine ; les travaux sont terminés et la validation est en cours de finalisation),
  - ♦ à VERN-SUR-SEICHE (ancienne raffinerie ; études menées en 2000-2001 ; suivi piézométrique en place sans constatation de pollution),
  - ♦ à RENNES (ancienne usine à gaz ; programme de suivi validé),
  - ♦ à RENNES (site militaire GIAT ; études engagées sur une partie du site),
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
  - ♦ 5 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (production supérieure à 170 kg-N/ha/an),
  - ♦ 49 communes présentent une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an,
  - ♦ pour 13 communes, cette production est inférieure à 140 kg-N/ha/an.



- **Les eaux de surface**

- 20 établissements sont soumis à auto surveillance eau (dont 16 relevant de l'agroalimentaire). Leurs rejets interviennent :
  - ♦ via une station d'épuration collective pour 10 d'entre eux,
  - ♦ via une station d'épuration autonome pour 5 d'entre eux,
  - ♦ via un épandage (4 établissements) ou après un pré-traitement (1 établissement),
- en outre, 2 établissements industriels sont soumis à autosurveillance eau / traitement de surface (rejets dans la Vilaine après détoxication),
- enfin, 3 carrières voient leurs rejets soumis à autosurveillance eau (rejets dans le Couesnon et le ruisseau de la Touche Bouillon).

Sur le Pays de Rennes, on dénombre 60 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 560 120 équivalents-habitants, réparties comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 eqh : 3 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 eqh : 2 stations,
- de 5 000 à moins de 10 000 eqh : 9 stations,
- de 2 000 à moins de 5 000 eqh : 11 stations,
- inférieure à 2 000 eqh : 35 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables :
  - ♦ mauvaise : le canal d'Ille-et-Rance, le Chevré, le Meu,
  - ♦ passable : la Vilaine (passable à mauvaise à l'aval de Rennes)
- matières azotées (hors nitrates) :
  - ♦ bonne : le canal d'Ille-et-Rance, l'Illet, le Chevré,
  - ♦ passable : la Vilaine,
  - ♦ passable à mauvaise : le Meu.
- nitrates : mauvaise voire très mauvaise de manière générale,
- phosphores :
  - ♦ passable : le canal Ille-et-Rance, la Vilaine, le Chevré,
  - ♦ passable à mauvaise : l'Illet,
  - ♦ mauvaise : le Meu,
  - ♦ très mauvaise : la Seiche aval.

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est bien avancée,
- (+) la production d'azote animal semble contenue,
- (-) un établissement industriel sur deux a recours à une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité physico-chimique des eaux de surface est peu satisfaisante.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Terminer la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués.
- ♦ Poursuivre les actions de reconquête de la qualité de l'eau :
  - renforcer l'efficacité de l'assainissement collectif,
  - promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.





## 7. LES DÉCHETS

### → ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 1 Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie,
- 2 centres de tri,
- 1 centre de transfert,
- 2 centres de stockage,
- 21 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 66 communes, à l'initiative de 2 structures. Concernant les 8 décharges recensées sur le Pays, 4 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux :**

On dénombre 10 établissements producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (tonnage global annuel : 14 726 tonnes) ; le plus gros contributeur est l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (6 007 T/an).

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est bien avancé,
- (-) les centres de stockage sont insuffisants.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Renforcer le tri et le recyclage (diminuer les volumes de déchets ultimes).
- ♦ Engager une réflexion globale sur les besoins en centre de stockage et leur nature.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.
- ♦ Terminer la réhabilitation des décharges.



## **8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense 5 structures d'éducation à l'environnement sur le Pays de Rennes :

- 3 fermes pédagogiques :
  - ♦ ferme le Drugeon à LA BOUËXIÈRE,
  - ♦ ferme pédagogique La Bergerie à LIFFRÉ,
  - ♦ ferme pour enfants des Gayeulles à RENNES,
- 1 Maison de la Nature : l'écomusée du Pays de Rennes,
- L'Espace des Sciences du Centre de Culture Scientifique, technique et Industrielle de RENNES.

Par ailleurs, l'agglomération rennaise accueille les Universités de RENNES I et RENNES II et les laboratoires du CNRS associés, le Pôle Agronomique (ENSAR - INRA), l'Ecole Nationale de la Santé Publique, la délégation Bretagne du Conseil Supérieur de la Pêche, tous organismes fortement impliqués dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, 5 associations agréées pour la Protection de la Nature et de l'environnement développent leurs activités sur le Pays de Rennes :

- l'Association pour la Protection de l'Environnement de SAINT-GRÉGOIRE,
- le Centre d'Information sur l'Énergie et l'Environnement (CIELE) à RENNES,
- Tiez-Brez - maisons et paysages de Bretagne à RENNES,
- le Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) - Siège : RENNES,
- l'Association « déchets, environnement et cadre de vie » - Siège : CHAVAGNE.

En outre, l'association CLE - Conseil Local à l'Énergie - conseille les communes de l'Agglomération Rennaise aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement et la MCE - Maison de la Consommation et de l'Environnement- dispose d'un centre de ressources .

Enfin, la Ville de RENNES s'est engagée en septembre 2000 dans une charte pour l'environnement et son Parc automobile est certifié ISO 14001.

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la densité des structures d'éducation à l'environnement est importante,
- (-) la motivation des entreprises vis-à-vis du management environnemental est très faible.

### → **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le partenariat entre les différents acteurs du territoire (Universités, Associations, Structures relais, ...).
- ♦ Valoriser les premières expérimentations de Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement.



**PROPOSITIONS d'ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS**

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
  - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
  - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
  - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
  - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
  - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
  - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
  - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
  - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
  - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ développer le tri des déchets et engager une réflexion sur les besoins en centres de stockage,
  - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
  - ♦ développer les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
  - ♦ promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
  - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
  - ♦ développer la filière bois - énergie.



**Source des données présentées**

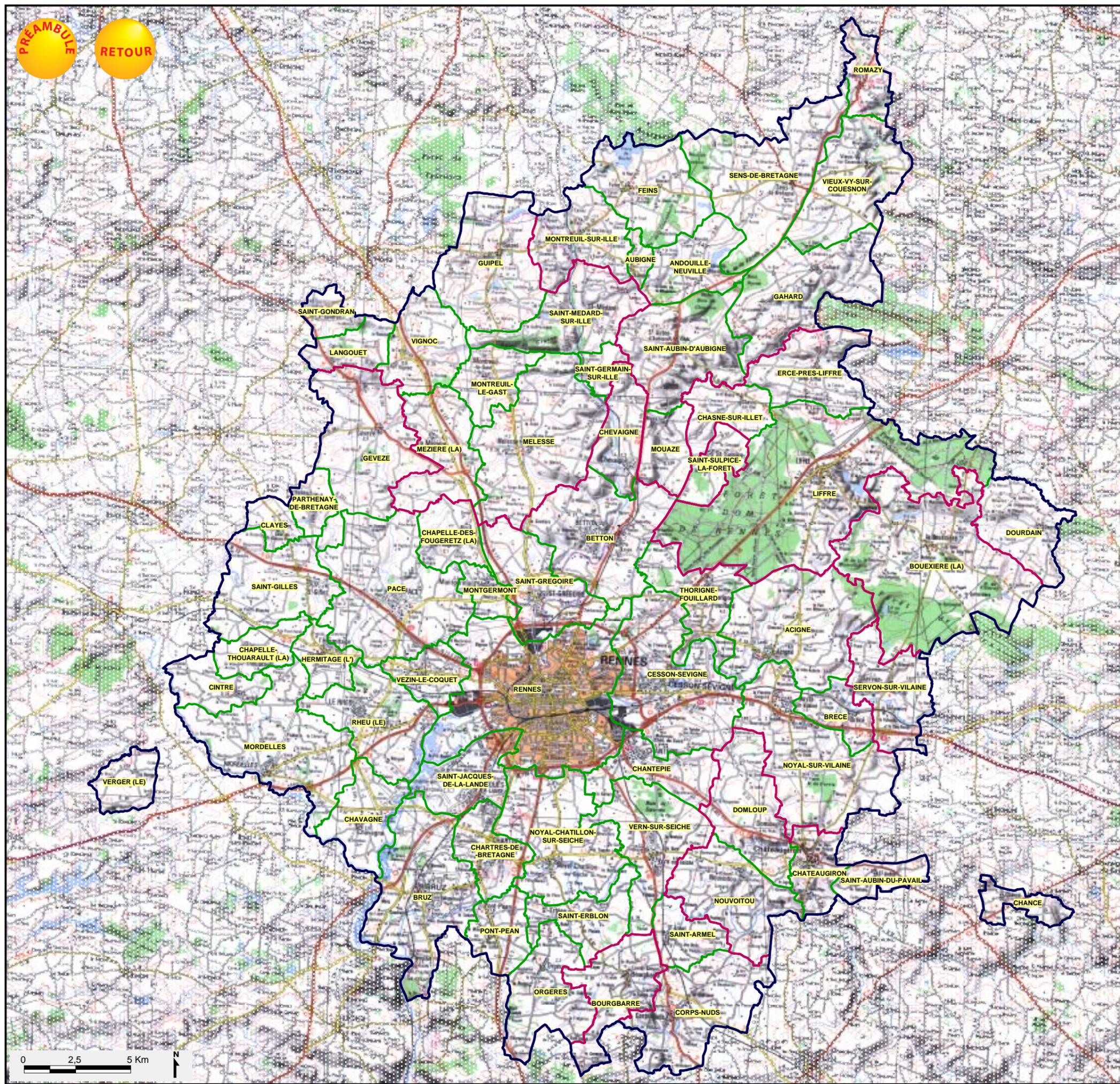
- Introduction - Présentation du territoire
  - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
  - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
  
- Biodiversité - Milieux naturels
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
  - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org).
  
- Qualité du cadre de vie
  - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Ministère de la Culture  
Site Internet Mérimée
  - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
  
- Prélèvements de ressources naturelles
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
  - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
  
- Production - Consommation énergétique
  - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
  - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
  
- Risques naturels et technologiques
  - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  
- Production de pollution et qualité des milieux
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
  - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
  
- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.
  
- Implication des acteurs
  - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
  - ♦ Association Orée ([www.oree.org](http://www.oree.org)).

<p><b>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PREAMBULE

RETOUR



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE RENNES -

### Légende

- ▭ Limite du pays
- ▭ Limite EPCI à fiscalité propre
- ▭ Limite communale

### Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Biodiversité et milieux naturels



#### ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

#### ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

#### ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

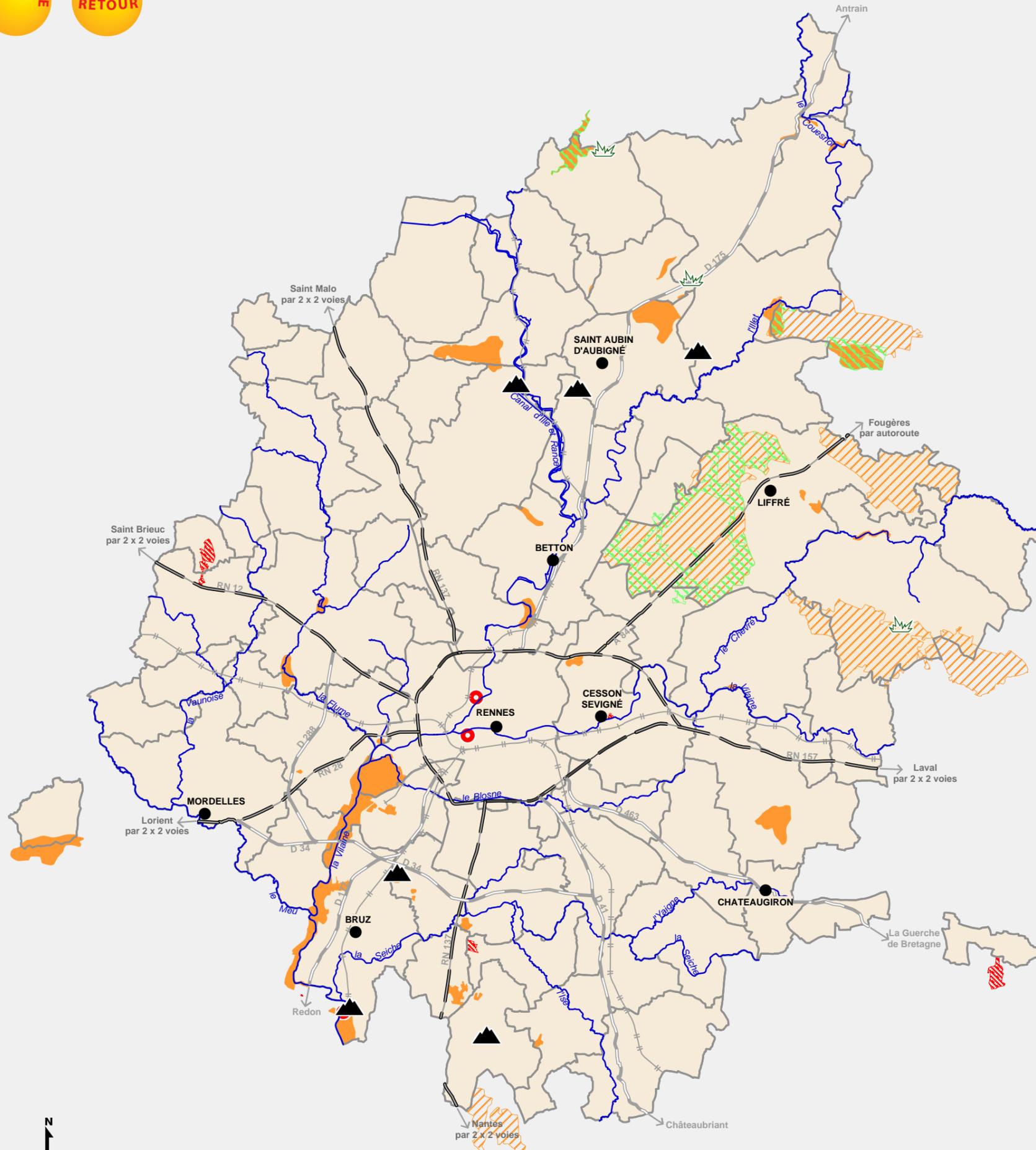
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





#### ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

#### Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

#### MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

#### PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

**Nom de la petite cité de caractère**

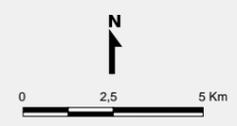
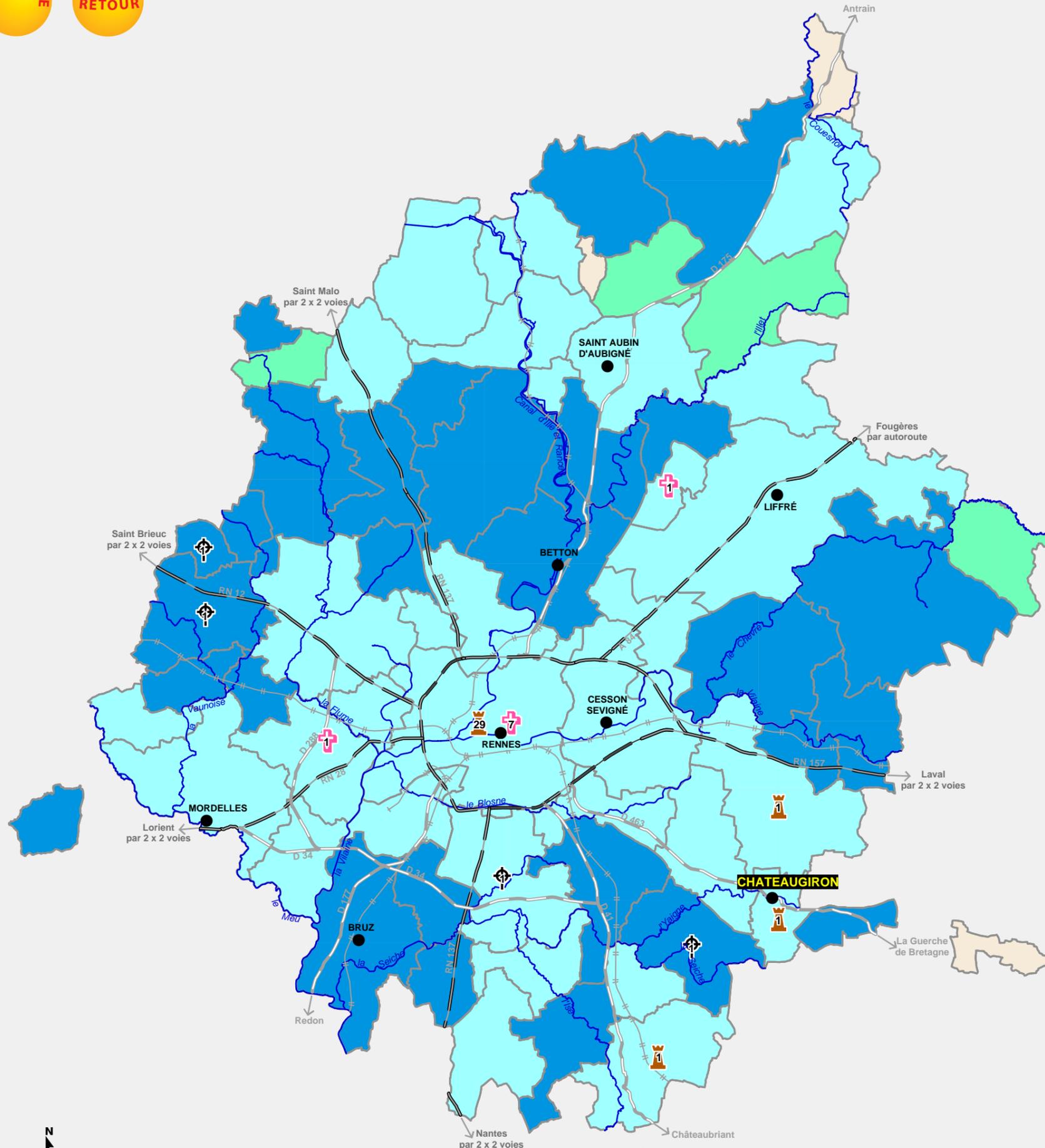
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- CG 35 (PRIE)
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

##### Teneurs moyennes (mg NO<sub>3</sub>-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

##### Teneurs maximales (mg NO<sub>3</sub>-/l)

- supérieures à 50,0

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

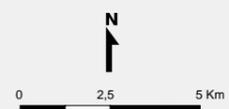
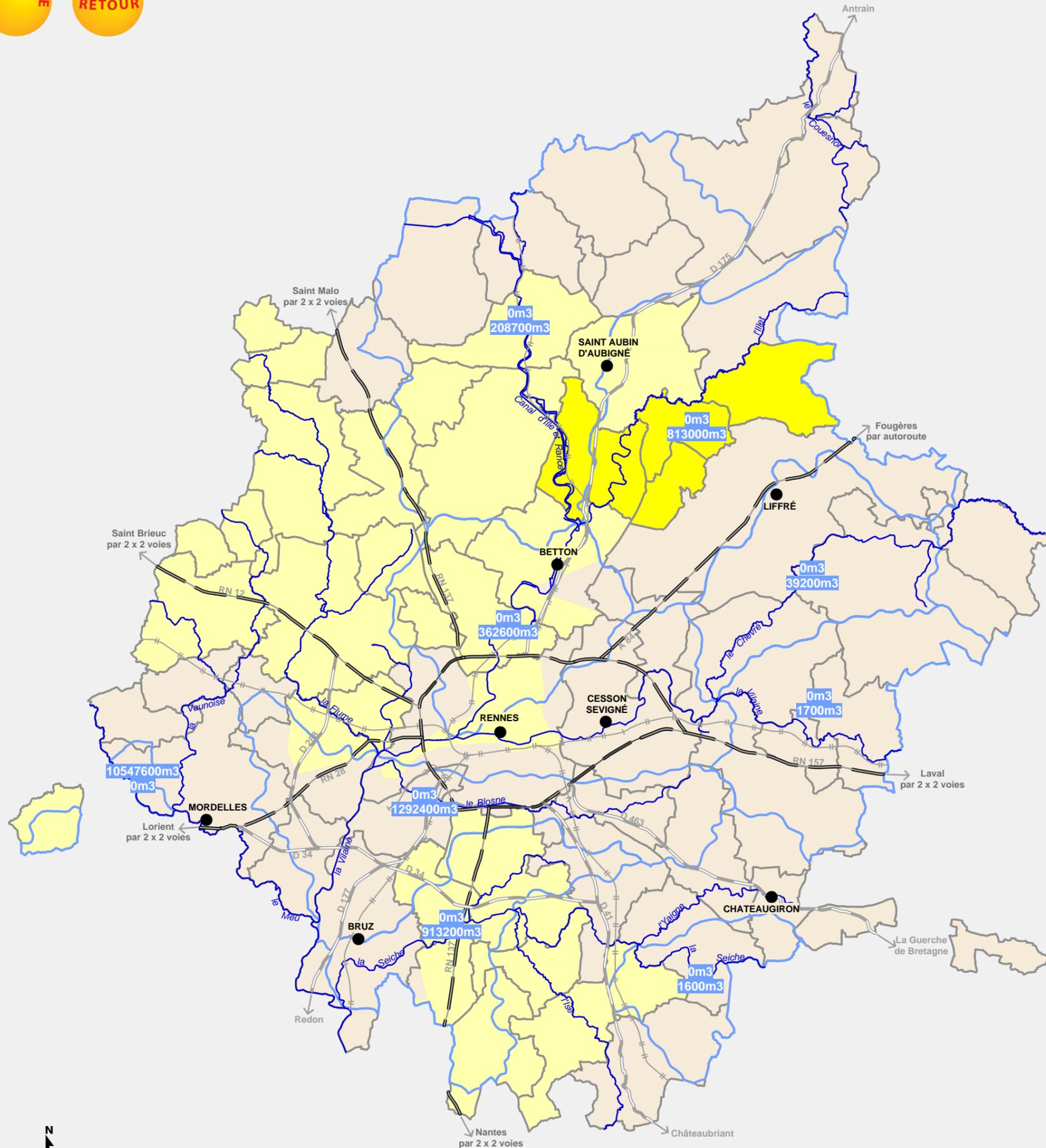


#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

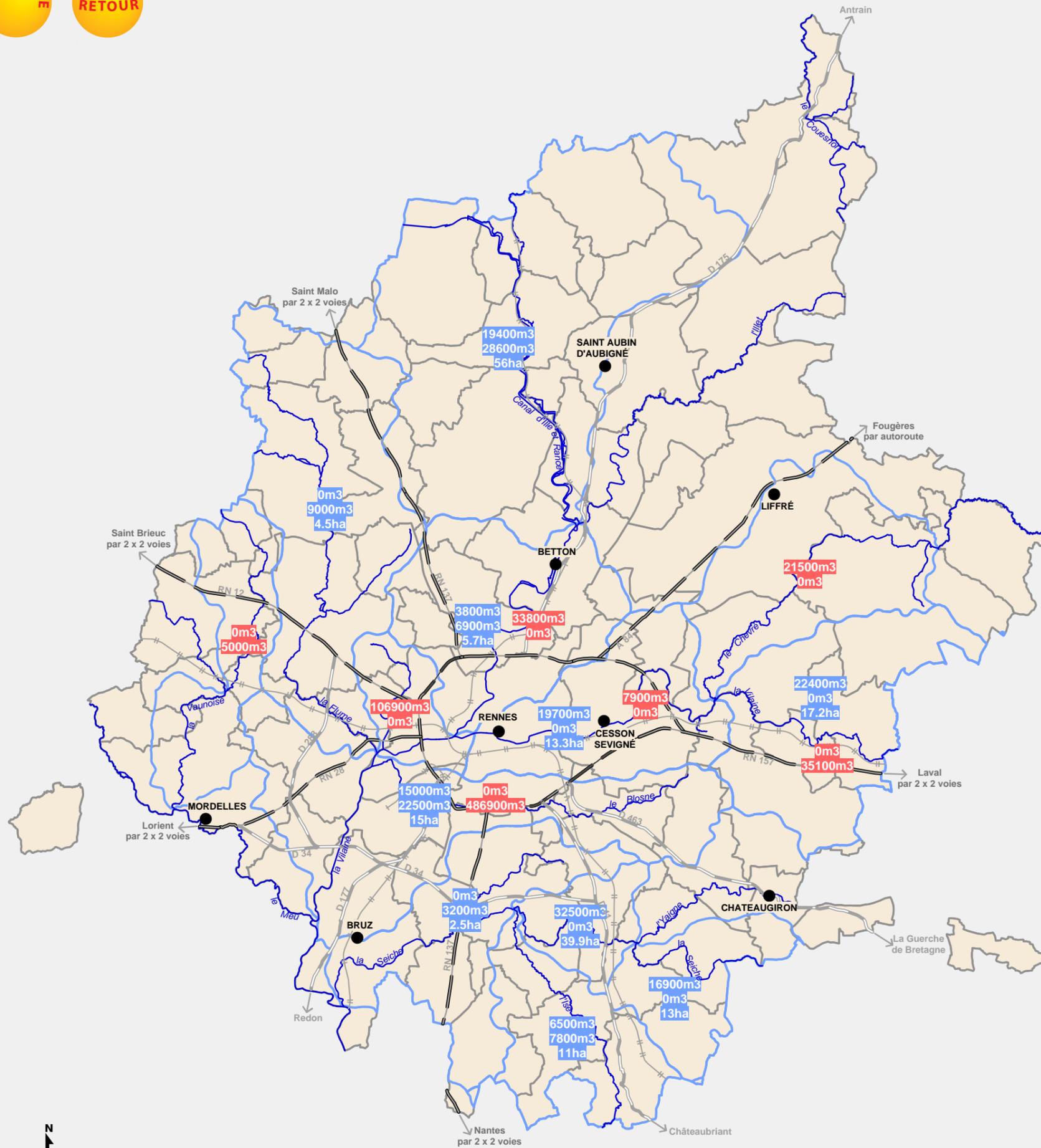
X m<sup>3</sup> Eau de surface  
Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
Y m<sup>3</sup> Eau souterraine  
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau



#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Risques naturels et technologiques majeurs



#### RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

#### ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

#### ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

#### SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Limite communale
- Cours d'eau
- Autre route principale
- Voie ferrée

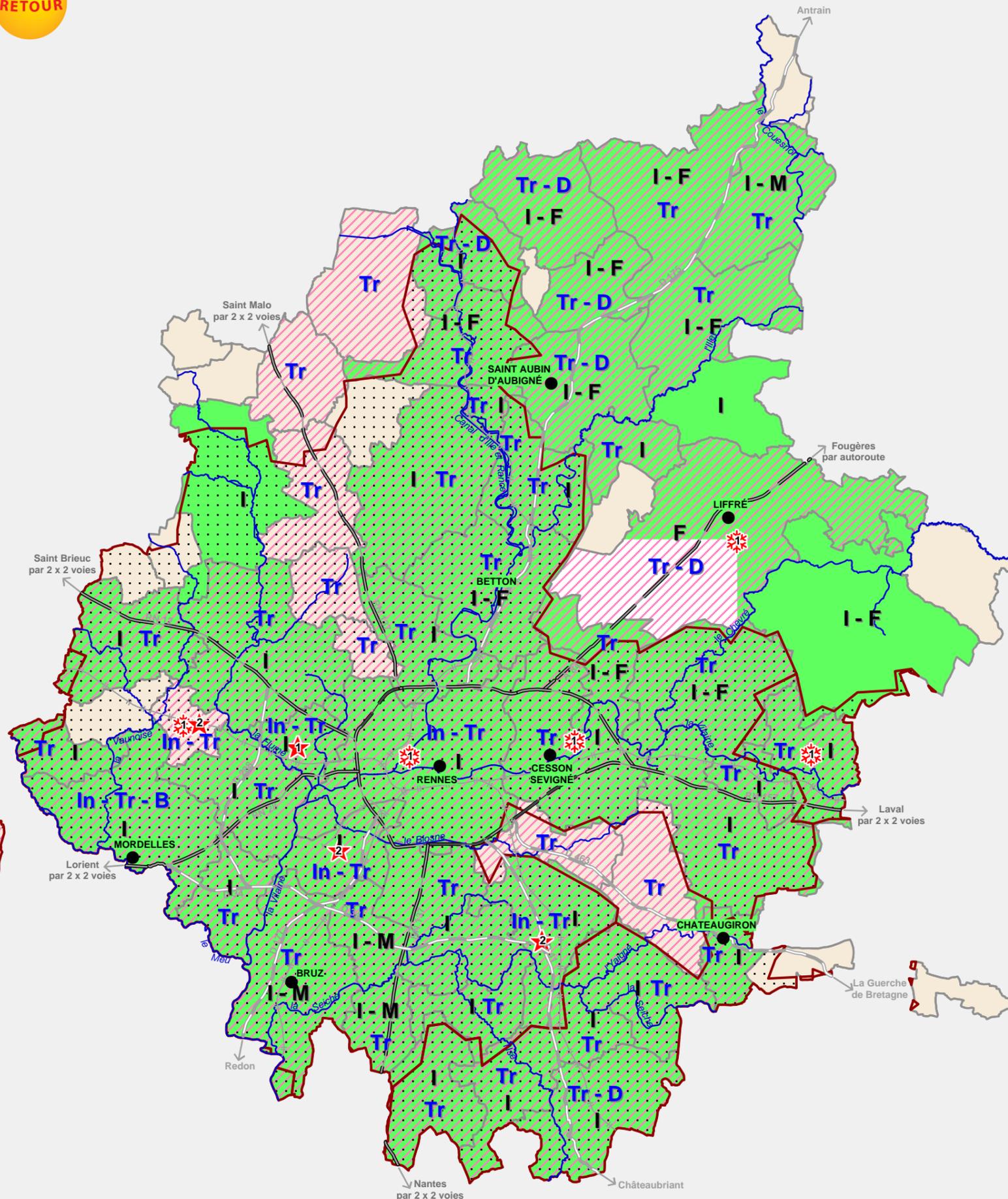


#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Altération des milieux par les nitrates



#### QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

*En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000*

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

#### PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- Site touché une fois
- Site touché deux fois
- Site touché trois fois
- Site touché quatre fois

#### PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

*données 2002*

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

#### ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

*données 2002*

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

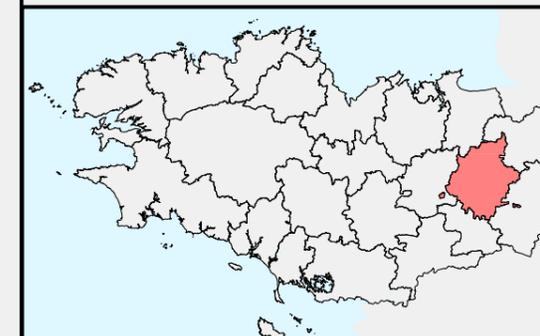
#### PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

*données 2001*

#### COMMUNE CONCERNÉE

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

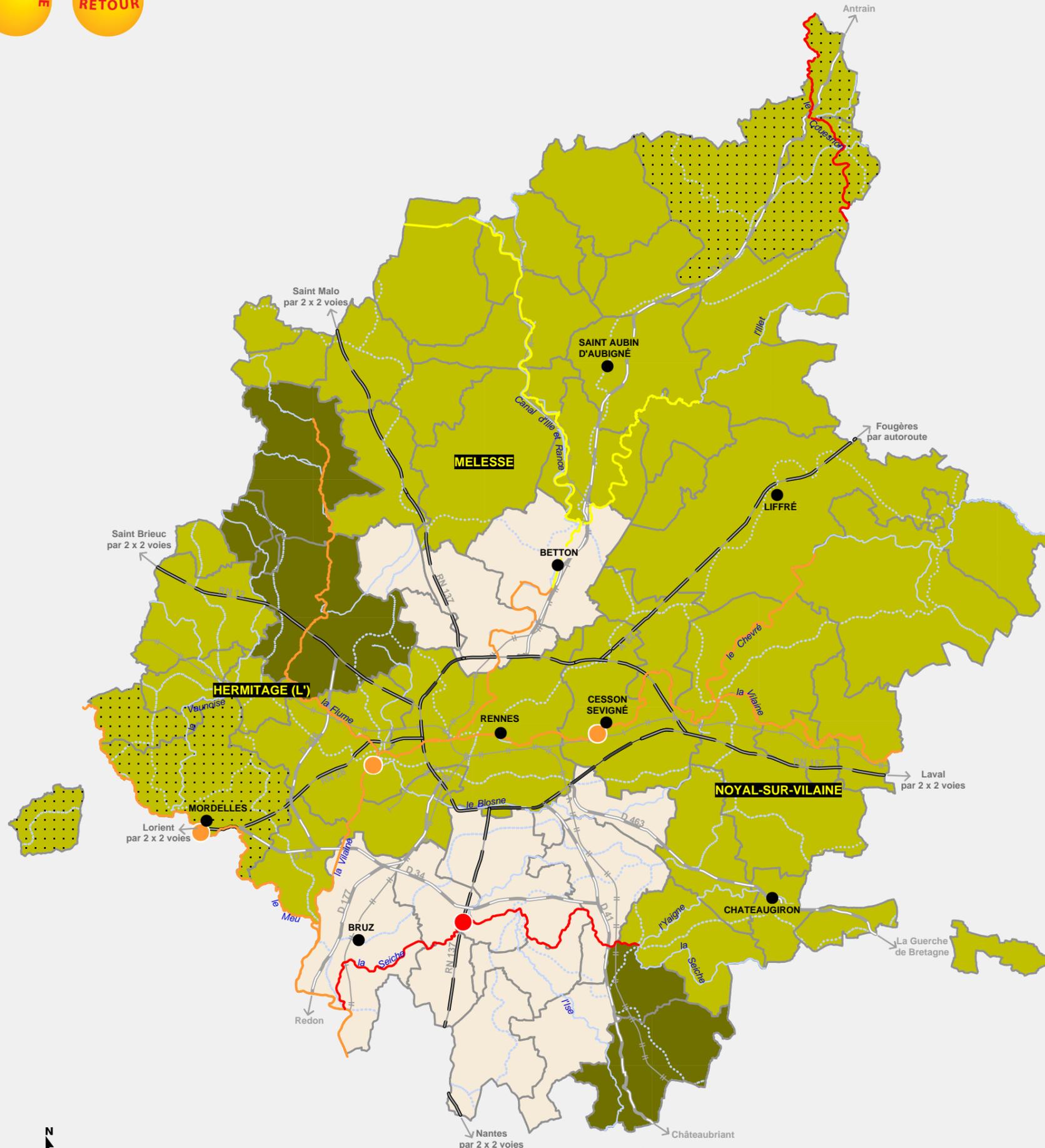


#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DE RENNES -

### Gestion des déchets ménagers et assimilés



#### INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

#### ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

#### COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- Rennes métropole
- SICTOM Bécherel Combourg Hédé Tinténiac
- SICTOM des forêts
- SICTOM du sud est de l'Ille et Vilaine
- SICTOM Fougères
- Pas de collecte sélective

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Cours d'eau
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

